



## *Séminaire de réflexion*

# **Diversité culturelle et politiques culturelles**

Organisé par la Direction régionale des affaires Culturelles Rhône-Alpes,  
en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles

**Vendredi 12 octobre 2012, Sainte-Foy-lès-Lyon  
Domaine Saint-Joseph**

---

Dans les débats internationaux, la notion de diversité culturelle s'est imposée comme un référentiel commun. Ce référentiel a été renforcé par le travail de réflexion développé par l'Unesco à travers la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée en 2001, puis la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005 – désormais ratifiée par 120 pays. Cette Convention veut signifier le droit de tout État à pouvoir mettre en œuvre sa propre politique culturelle à partir de ses spécificités aussi bien que celui de toute culture à pouvoir s'exprimer librement, dans le cadre d'un respect des droits fondamentaux de l'être humain ainsi que des principes de démocratie et de liberté d'expression.

D'autres textes d'envergure internationale ont également creusé le sillon de la diversité culturelle dans les années 2000. C'est le cas de l'Agenda 21 de la culture promu par Cités et Gouvernements Locaux Unis, qui vise à appuyer la démarche culturelle des pouvoirs locaux dans un esprit de développement durable. C'est également le cas de la Déclaration de Fribourg présentée en 2003, qui propose de donner un statut juridique universel à la notion de droits culturels. On se souvient aussi de l'initiative de la Commission européenne de labelliser l'année 2008 comme Année européenne du dialogue interculturel.

Ces différentes formes de mobilisation en faveur d'une politique de la diversité culturelle se cristallisent sur fond de mondialisation et tandis que les négociations commerciales ne cessent de chercher à asservir les activités culturelles et les droits de propriété intellectuelle à des logiques exclusivement marchandes.

La France a étroitement associé son nom à la défense de la diversité culturelle dans le monde. Mais que peut signifier une politique de la diversité dans notre pays ? Comment peut-elle s'articuler avec une politique d'unité de la cité ? Comment les politiques publiques se sont-elles emparées de cette problématique ? Pour leur part, comment les politiques culturelles de l'État ou des collectivités territoriales se sont-elles saisies des différents enjeux de la diversité culturelle ?

Comment les activités artistiques et culturelles elles-mêmes font-elles écho, implicitement ou explicitement, à la diversité des arts et des cultures, de leur dimension locale à leur dimension mondiale ? Comment apprécier l'impact de ces initiatives sur l'élargissement de notre vision de la culture, sur notre compréhension de l'Autre et notre appréhension de l'altérité, sur le vivre ensemble ? En quoi et de quelle façon les productions audiovisuelles, les arts vivants (musiques, théâtre, littérature, arts plastiques, expressions chorégraphiques...) aussi bien que les politiques en faveur du patrimoine – quelle que soit sa nature, matérielle ou immatérielle – promeuvent-ils la diversité culturelle et le dialogue interculturel ?

Comment les cultures locales, celles qui se rattachent au terroir aussi bien que celles issues de l'immigration sont-elles représentées dans les actions artistiques et culturelles ? Le métissage artistique constitue-t-il un pas vers la créolisation des cultures ? À quels obstacles les opérateurs professionnels, la société civile se heurtent-ils dans leur travail de promotion d'artistes ou d'expressions de la diversité ?

Comment construire et définir des politiques culturelles publiques cohérentes, tant du côté de l'Etat que des collectivités territoriales pour favoriser le développement d'une société de la connaissance qui garantisse les droits culturels et le partage des savoirs ? Comment renouveler les politiques de conventionnement avec les organismes artistiques et culturels et avec les collectivités territoriales pour la définition d'une politique de promotion de la diversité culturelle ? Comment associer la société civile au portage de cet enjeu ?

---

## Programme

---

9h **Accueil**

9h30 **Parole d'ouverture**

**Alain LOMBARD**, directeur régional des affaires culturelles

9h45 **Introduction : « L'enjeu de la diversité culturelle, un point d'appui pour refonder l'action publique culturelle ? »**

**Jean-Pierre SAEZ**, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles

10h **Les politiques publiques à l'épreuve de la diversité culturelle**

---

**« Enjeux des identités et du dialogue interculturel du local au mondial »**

**Dominique WOLTON**, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'Institut des Sciences de la Communication du CNRS (ISCC), fondateur et directeur de la Revue internationale Hermès (CNRS Éditions)

10h45 **Débat**

Animé par **Jean-Pierre SAEZ**, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles

11h15 **« Gestion des minorités et politiques culturelles aux Etats-Unis »**

**Mark A. SCHAPIRO**, consul des Etats-Unis d'Amérique à Lyon

11h30 **Débat**

12h **« Présentation des missions et des actions de la Fondation Culture & Diversité »**

**Eléonore de LACHARRIÈRE**, déléguée générale de la Fondation Culture & Diversité

12h15 **Débat**

---

12h45 **Pause Déjeuner**

---

- 14h** **Les politiques des arts vivants et du patrimoine au défi de la diversité culturelle**  
.....
- « Du métissage artistique au métissage culturel : comment les arts participent-ils à la créolisation du monde ? Retour d'expérience dans le domaine musical »**  
**Benoît THIEBERGIEN**, directeur du CIMN, festival Les Détours de Babel
- « Quelle prise en compte de la diversité culturelle de la population dans un projet de ville : l'exemple de Lyon »**  
**Marc VILLARUBIAS**, responsable de la mission de coopération culturelle, Ville de Lyon
- 14h45** **Débat**
- 15h** **Forum / Table-ronde avec les participants : « Comment assurer une meilleure prise en compte des enjeux de diversité culturelle et de dialogue interculturel dans les politiques culturelles ? »**
- Parmi les thèmes de travail pouvant être débattus entre les participants :**
- Comment les droits culturels interrogent-ils les politiques publiques et les projets culturels ?
  - Comment approfondir la complémentarité des fonctions disciplinaires et transversales des DRAC pour une politique culturelle de la diversité favorisant une démocratisation et une démocratie culturelle ?
  - Comment envisager le renouvellement du partenariat avec les collectivités pour promouvoir la diversité des expressions culturelles ? Quelles politiques de conventionnement avec les organismes artistiques et culturels dans cette perspective ?  
Quelles stratégies de coopération décentralisée ?
  - Comment organiser la gouvernance d'une politique de la diversité culturelle ?  
Comment associer la société civile dans ce cadre ?
- 17h** **Propositions et hypothèses de travail**  
**Alain LOMBARD**, directeur régional des affaires culturelles  
**Jean-Pierre SAEZ**, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles
- 17h30** **Fin du séminaire**

Programme susceptible de modifications